Safety data sheet

according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

· **1.1 Product identifier**

· Trade name: **ETHANOL ABSOLU**
ALCOOL NATURE EN15376

· Article number: 0185
· CAS Number: 64-17-5

· EC number: 200-578-6
· Index number: 603-002-00-5
· Registration number 01-2119457610-43-XXXX
Not relevant

· **1.2 Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against** Annex 1
· Application of the substance / the mixture liquor
Perfumery, cosmetics
Pharmacy, laboratory
Food

· **1.3 Details of the supplier of the safety data sheet**
· Manufacturer/Supplier:

Société CHARBONNEAUX BRABANT	TEL: 03-26-49-58-70
Société P. BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société FLOURENT BRABANT	TEL: 03-20-41-28-05
Société BRABANT CHIMIE	TEL: 02-38-87-81-75
Société HAUGUEL Saint Ouen	TEL: 01-30-37-00-04
Société HAUGUEL Gonfreville	TEL: 02-32-79-55-00

· Further information obtainable from: Service Réglementaire de la société CHARBONNEAUX BRABANT
52 rue de Justice - Z.I. Port Sec
51100 REIMS
Tel: 03 26 49 58 70
E-mail: chimiereglementation@charbonneaux.com

· **1.4 Emergency telephone number:** ORFILA téléphone: 01 45 42 59 59
SAMU : 15
POMPIERS: 18
Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.
Emergency Number 112

SECTION 2: Hazards identification

· **2.1 Classification of the substance or mixture**

· Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008



GHS02 flame

Flam. Liq. 2 H225 Highly flammable liquid and vapour.

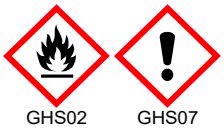


GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Causes serious eye irritation.

· **2.2 Label elements**

· Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008 The substance is classified and labelled according to the CLP regulation.
· Hazard pictograms



GHS02 GHS07

· Signal word Danger
· Hazard statements H225 Highly flammable liquid and vapour.
H319 Causes serious eye irritation.

· Precautionary statements

P210	Keep away from heat, hot surfaces, sparks, open flames and other ignition sources. No smoking.
P243	Take action to prevent static discharges.
P280	Wear protective gloves / eye protection.
P303+P361+P353	IF ON SKIN (or hair): Take off immediately all contaminated clothing. Rinse skin with water [or shower].
P305+P351+P338	IF IN EYES: Rinse cautiously with water for several minutes. Remove contact lenses, if present and easy to do. Continue rinsing.
P337+P313	If eye irritation persists: Get medical advice/attention.

(Contd. on page 2)

Safety data sheet
according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 1)

P370+P378	In case of fire: Use CO2, powder or water spray to extinguish.
P403+P235	Store in a well-ventilated place. Keep cool.
P501	Dispose of contents/container in accordance with local/regional/national/international regulations.

· Information concerning particular hazards for human and environment: The product does not, or does not generate, when used, other dangerous properties that would not be classified under Regulation No 1272/2008

· **2.3 Other hazards**
· Results of PBT and vPvB assessment
· PBT: The product does not possess PBT property, as defined in Annex XIII of Regulation (CE) n°1907/2006.
Not applicable.
· vPvB: The product does not possess vPvB property, as defined in Annex XIII of Regulation (CE) n°1907/2006.
Not applicable.
· Determination of endocrine-disrupting properties: For information on endocrine disrupting properties see section 11.
The product does not contain substances with endocrine disrupting properties.

SECTION 3: Composition/information on ingredients

· **3.1 Substances**
· CAS No. Description: CAS: 64-17-5 ethanol
· Identification number(s)
· EC number: 200-578-6
· Index number: 603-002-00-5
· Specific concentration limits: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %
· Nanoform: Not concerned
· SVHC: no

SECTION 4: First aid measures

· **4.1 Description of first aid measures**
· General information: Contact staff aider and health, safety and environment service.
Respond quickly
· After inhalation: In case of unconsciousness place patient stably in side position for transportation.
Seek medical treatment in case of complaints.
Take affected persons into fresh air and keep quiet.
· After skin contact: Immediately rinse with water.
If skin irritation continues, consult a doctor.
Immediately remove any clothing soiled by the product.
· After eye contact: Rinse opened eye for several minutes under running water. Then consult a doctor.
Verify that the victim bears no lenses - remove.
· After swallowing: A person vomiting while laying on their back should be turned onto their side.
Do not induce vomiting unless directed by a physician

· **4.2 Most important symptoms and effects, both acute and delayed**
Liquids or vapors may cause eye irritation
Skin: The product may cause mild irritation if contact is repeated or prolonged
Swallowing may have the following effects:
- central nervous system depression
- nausea, vomiting
- symptoms similar to poisoning by alcoholic beverages
Inhalation of high concentrations may cause transient respiratory tract irritation, headaches, nausea

· **4.3 Indication of any immediate medical attention and special treatment needed**: No specific treatment required.

SECTION 5: Firefighting measures

· **5.1 Extinguishing media**
· Suitable extinguishing agents: CO2, powder or water spray. Fight larger fire with alcohol resistant foam.
Use fire extinguishing methods suitable to surrounding conditions.
· For safety reasons unsuitable extinguishing agents: Do not use water stream, as it may spread the fire.
· **5.2 Special hazards arising from the substance or mixture**
Vapours with a source of ignition can create a flash fire, not a UVCE (Unconfined Vapour Cloud Explosion)
Carbon monoxide (CO)
Carbon dioxyde
Fumes can combine with air an explosive mixture
Run off to sewer may cause fire or explosion hazard.
· **5.3 Advice for firefighters**
· Protective equipment: Wear self-contained respiratory protective device.
Do not inhale explosion gases or combustion gases.

(Contd. on page 3)

Safety data sheet
according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 2)

· Additional information: *Cool endangered receptacles with water spray.*

SECTION 6: Accidental release measures

· **6.1 Personal precautions, protective equipment and emergency procedures**
Wear protective equipment. Keep unprotected persons away.
Avoid contact with skin and eyes
do not touch or walk through spilled.

· **6.2 Environmental precautions:**
Prevent seepage into sewage system, workpits and cellars.
Inform respective authorities in case of seepage into water course or sewage system.
Do not allow to enter sewers/ surface or ground water.

· **6.3 Methods and material for containment and cleaning up:**
Absorb with liquid-binding material (sand, diatomite, acid binders, universal binders, sawdust).
Dispose contaminated material as waste according to section 13.
Allow to evaporate.
Ensure adequate ventilation.
Use explosion-proof equipment
The water cleaning, towards the sewers is not permitted

· **6.4 Reference to other sections**
See Section 7 for information on safe handling.
See Section 8 for information on personal protection equipment.
See Section 13 for disposal information.

SECTION 7: Handling and storage

· **7.1 Precautions for safe handling**
Ensure good ventilation/exhaustion at the workplace.
Prevent formation of aerosols.
Pneumatic conveyance only with nitrogen.
Wear protective equipment required before operation (see Chapter 8)
if possible use an enclosed transfer system.
deferred origin labeling on all containers
Provide for safety showers and eye washes on the workplace

· Information about fire - and explosion protection:
Keep ignition sources away - Do not smoke.
Use explosion-proof apparatus / fittings and spark-proof tools.
Fumes can combine with air to form an explosive mixture.
Safety equipment to fight against fire, leak or spill must be easily accessible
Grounding equipment

· **7.2 Conditions for safe storage, including any incompatibilities**
· Storage:
· Requirements to be met by storerooms and receptacles:
Store only in the original receptacle.
Use only receptacles specifically permitted for this substance/product.
Storage tanks must be equipotential electric connexion, and a grounding connection
Ethanol:
Compatible materials: stainless steel, titanium, cast bronze, cast iron, carbon steel, polypropylene, neoprene, nylon, viton, ceramic, carbon, glass
Incompatible materials: natural rubber, PVC, methyl-methacrylate plastics, polyamides, zinc, brass, aluminium under certain conditions
According to the specific requirements of the storage, provide a diked

· Information about storage in one common storage facility:
Keep away from incompatible materials
Do not store together with oxidising and acidic materials.

· Further information about storage conditions:
Keep receptacle tightly sealed.
Store receptacle in a well ventilated area.
Store in cool, dry conditions in well sealed receptacles.
Protect from heat and direct sunlight.

· **7.3 Specific end use(s)**
annex 1

SECTION 8: Exposure controls/personal protection

· **8.1 Control parameters**

· Ingredients with limit values that require monitoring at the workplace:

CAS: 64-17-5 ethanol	
AGW (Germany)	*Long-term value: 380 mg/m³, 200 ppm* *4(II);DFG, Y*
VLEP (France)	*Short-term value: 9500 mg/m³, 5000 ppm* *Long-term value: 1900 mg/m³, 1000 ppm*
PEL (USA)	*Long-term value: 1900 mg/m³, 1000 ppm*
REL (USA)	*Long-term value: 1900 mg/m³, 1000 ppm*
TLV (USA)	*Short-term value: 1000 ppm* *A3*

(Contd. on page 4)

Safety data sheet
according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 3)

· DNELs

CAS: 64-17-5 ethanol	
DNEL	(OTH) Inhalation (short term, local) : 19.. mg/m3 (1000ppm) Inhalation (long term, systemic): 950 mg/m3 (500ppm) Dermal (long term, systemic): 343 mg/kgbw/day

· PNECs

CAS: 64-17-5 ethanol	
PNEC	(OTH) Eau douce: 096 mg/l Eau de mer: 0.79 mg/l Sédiment d'eau douce: 3.6 mg/kgdw Sédiment marin: 2.9 mg/kgdw sol: 0.63 mg/kgdw oral: 0.72 g/kg d'aliment

· Additional information: The lists valid during the making were used as basis.

· **8.2 Exposure controls** The appropriate control measures depend on how the product is used and the potential for exposure
If engineering controls and work practices are not effective in preventing or controlling exposure, then suitable personal equipment, which is known perfom satisfactorily, should be used.

· Appropriate engineering controls: No further data; see section 7.

· Individual protection measures, such as personal protective equipment

· General protective and hygienic measures: The usual precautionary measures are to be adhered to when handling chemicals.
Keep away from foodstuffs, beverages and feed.
Immediately remove all soiled and contaminated clothing
Wash hands before breaks and at the end of work.
Do not inhale gases / fumes / aerosols.
Avoid contact with the eyes and skin.
Promote the establishment of collective protection over personal safety equipment

· Respiratory protection: Use suitable respiratory protective device in case of insufficient ventilation.
In case of risk of exposure exceeding the mean exposure value, an appropriate breathing apparatus must be worn by each individual.
use products in accordance with an approved standard

· Recommended filter device for short term use: Be aware that filter protection time is limited.
Respirator with vapor / particulate filter (EN 141)

· Hand protection



Protective gloves

norme EN374
Regularly change gloves
Check the permeability prior to each anewed use of the glove.
Selection of the glove material depending on the penetration times, rates of diffusion and the degradation. It should be borne in mind that the resistance of a glove is influenced by factors such as the temperature of the product, its concentration, the thickness of the glove, the dipping time. Maintain chemical risk demand also know all other parameters specific to the workstation (mechanical risk, thermal, dexterity required handling of abrasive parts).
Refer to the information on the chemical resistance of glove manufacturer of each and conduct a test to determine if the glove is suitable to the conditions of actual use.

· Material of gloves The selection of the suitable gloves does not only depend on the material, but also on further marks of quality and varies from manufacturer to manufacturer.
Butyl rubber, BR
Nitrile rubber, NBR
Recommended thickness of the material: ≥ selon fabricant
Synthetic rubber gloves

· Penetration time of glove material The exact break trough time has to be found out by the manufacturer of the protective gloves and has to be observed. It should be noted that the sustainability of chemical-resistant gloves may be considerably shorter than the penetration time measured by the EN374 standard due to the many specific exterior effects workstation.
Value for the permeation: Level ≤ selon fabricant

· Eye/face protection



Tightly sealed goggles

· Body protection: Protective work clothing

SECTION 9: Physical and chemical properties

· **9.1 Information on basic physical and chemical properties**

· General Information

· Colour:	Colourless
· Odour:	Alcohol-like
· Odour threshold:	Information not available
· Melting point/freezing point:	-114 °C

(Contd. on page 5)

Safety data sheet

according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 4)

· Boiling point or initial boiling point and boiling range	78.2 °C
· Flammability	Not applicable.
· Lower and upper explosion limit	
· Lower:	2.5 Vol %
· Upper:	13.5 Vol %
· Flash point:	13 °C
· Auto-ignition temperature:	425 °C
· Decomposition temperature:	Not determined.
· pH	Neutral Not determined.
· Viscosity:	
· Kinematic viscosity	Not determined.
· Dynamic at 20 °C:	1.2 mPas
· Solubility	
· water:	Fully miscible.
· Partition coefficient n-octanol/water (log value)	Chapter 12 Not determined.
· Vapour pressure at 20 °C:	57.26 hPa
· Density and/or relative density	
· Density at 20 °C:	0.79 g/cm³
· Bulk density:	790 kg/m³

· **9.2 Other information**	
· Appearance:	
· Form:	Liquid
· Important information on protection of health and environment, and on safety.	
· Ignition temperature:	Not determined.
· Explosive properties:	Product is not explosive. However, formation of explosive air/vapour mixtures are possible.
· Solvent content:	100,00 %
· Organic solvents:	100.0 %
· Solids content:	0.0 %
· Molecular weight	46 g/mol

· Information with regard to physical hazard classes	
· Explosives	Void
· Flammable gases	Void
· Aerosols	Void
· Oxidising gases	Void
· Gases under pressure	Void
· Flammable liquids	Highly flammable liquid and vapour.
· Flammable solids	Void
· Self-reactive substances and mixtures	Void
· Pyrophoric liquids	Void
· Pyrophoric solids	Void
· Self-heating substances and mixtures	Void
· Substances and mixtures, which emit flammable gases in contact with water	Void
· Oxidising liquids	Void
· Oxidising solids	Void
· Organic peroxides	Void
· Corrosive to metals	Void
· Desensitised explosives	Void
· Additional information	790.0 g/l

SECTION 10: Stability and reactivity

· **10.1 Reactivity**	No further relevant information available.
· **10.2 Chemical stability**	
· Thermal decomposition / conditions to be avoided:	No decomposition if used according to specifications.
· **10.3 Possibility of hazardous reactions**	Reacts with light alloys to form hydrogen. Reacts with peroxides. Reacts with halogenated compounds.
· **10.4 Conditions to avoid**	Heat / heat source Avoid accumulation of electrostatic charges
· **10.5 Incompatible materials:**	oxidizing agents Peroxide (H2O2, Na2O2, K2O) oxidizing acids and salts
· **10.6 Hazardous decomposition products:**	The combustion produces oxides of carbon

UE

(Contd. on page 6)

Safety data sheet
according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 5)

SECTION 11: Toxicological information

· **11.1 Information on hazard classes as defined in Regulation (EC) No 1272/2008**

· **Acute toxicity** — Based on available data, the classification criteria are not met.

· LD/LC50 values relevant for classification:

CAS: 64-17-5 ethanol

Oral	LD50	10,470 mg/kg (rat) (OECD401)
Dermal	LD50	>2,000 mg/kg (LAPIN) (OCDE 402)
Inhalative	LC50	124.7 mg/l (rat) (OECD 403)

· Oral: Available data indicates that calssification criteria are not met.
· Dermal: Available data indicates that calssification criteria are not met.
· Inhalation: Available data indicates that calssification criteria are not met.
· Skin corrosion/irritation: Based on available data, the classification criteria are not met.
· Serious eye damage/irritation: Causes serious eye irritation.

· **Sensitization:** Based on available data, the classification criteria are not met.
· Germ cell mutagenicity: Based on available data, the classification criteria are not met.
· Carcinogenicity: Based on available data, the classification criteria are not met.
· Reproductive toxicity: Based on available data, the classification criteria are not met.
· **STOT-single exposure**: Based on available data, the classification criteria are not met.
· **STOT-repeated exposure**: Based on available data, the classification criteria are not met.
· **Aspiration hazard**: Based on available data, the classification criteria are not met.
· Other information (about experimental toxicology): Frequent or prolonged skin contact destroys the lipoacid cutaneous layer and may cause dermatosis.

· Additional toxicological information:
· Toxicokinetics, metabolism and distribution: In humans, ethanol is readily absorbed by the oral and inhalation routes, is distributed throughout all tissues and organs and is readily metabolized an excreted.
Ethanol is not accumulated in the body.
Dermal uptake of ethanol is very low
· Reproductive toxicity: Blood ethanol concentrations resulting from ethanol exposure by any route other than deliberate and repeated oral consumption are unlikely to reach levels associated with reproductive or developmental effects.
In humans excessive consumption of alcoholic beverages during pregnancy is associated with the induction of Foetal Alcohol Syndrome in the offspring causing reduced birth weight and physical and mental defect to occur. There is no evidence that such effects might be caused by exposures other than direct ingestion of alcoholic drinks.
From the available data, it can concluded that it is impossible to reach the doses of ethanol required to produce any sort of adverse reproductive response other than by repeated oral consumption of large amounts of ethanol (doses normally only associated with problem drinking)

· **11.2 Information on other hazards**

· Endocrine disrupting properties
Substance is not listed.

SECTION 12: Ecological information

· **12.1 Toxicity**

· Aquatic toxicity:

CAS: 64-17-5 ethanol

²	275 mg/l (ALGUES) (72H Chlorella vulgaris) EC10: 11.5 mg/l Selenastrum capricornutum : EC50, 72h: 12.9 g/l - EC10: 0.44 g/l Chlamydomonas eugametos: EC50, 48h: 18 g/l - NOEC: 7.9 g/l Aquatic algae saltwater: Skeletonema costatum, NOEC (5 days): 3.24 g/l. 12,340 mg/l (DAPHNIES) (48H Daphnia magma) Daphnia magma; NOEC (reporoduction, 21 days): >10 mg/l Cériodaphnia dubia: EC50, 48h: 5.012g/l; NOEC (reproduction, 10 days): 9.6 mg/l Palaemonetes pugio NOEC (developmental, 10 days): 79 mg/l Invertebrates saltwater: Artemia salina: EC50, 24h: 23.9 g/l (>10g/l) Artemia salina nauplii: EC50, 48h: 857 mg/l
LC50 (ecologique)	13,000 mg/l (POISSON) (96H Salmo gairdneri) Pimephales promelas: 13.5, 14.2 and 15.3 g/l

· **12.2 Persistence and degradability**

CAS: 64-17-5 ethanol

Biodegradabilité	% (OTH) Facilement biodégradable

· Other information: The product is easily biodegradable.

· **12.3 Bioaccumulative potential**

CAS: 64-17-5 ethanol

Log Pow	≤0.35 (OTH)

(Contd. on page 7)

Safety data sheet
according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 6)

· **12.4 Mobility in soil** — *If released to the environment it will partition to air and water. The product is poorly absorbed on to soil or sediments*

· **12.5 Results of PBT and vPvB assessment** — *Substance is readily biodegradable and is therefore neither P or vP. logKow <3 - Substance is therefore it is neither B or vB. Acute aquatic toxicity (LC50 and EC50)>0.1mg/l. Substance is neither carcinogenic, mutagenic nor teratogenic. Substance is not T.*

· PBT: *The product does not possess PBT property, as defined in Annex XIII of Regulation (CE) n°1907/2006. Not applicable.*

· vPvB: *The product does not possess vPvB property, as defined in Annex XIII of Regulation (CE) n°1907/2006. Not applicable.*

· **12.6 Endocrine disrupting properties** — *The product does not contain substances with endocrine disrupting properties.*

· **12.7 Other adverse effects**

· Additional ecological information:

· BOD5-value: *BOD20=84%*

· General notes: *Do not allow product to reach ground water, water course or sewage system.*

SECTION 13: Disposal considerations

· **13.1 Waste treatment methods**

· Recommendation: *Must not be disposed together with household garbage. Do not allow product to reach sewage system. Must be specially treated adhering to official regulations. For the handling of waste, take the precautions mentioned in Chapter 7 and 8 Reuse or recycle where possible Otherwise, incineration using methods recommended Small amounts may be diluted with plenty of water and washed away. Dispose of bigger amounts in accordance with Local Authority requirements.*

· Waste disposal key: *Data on the use by the cosommateur are needed to determine the waste classification*

· Uncleaned packaging:

· Recommendation: *Packagings that may not be cleansed are to be disposed of in the same manner as the product. Do not cut, puncture or weld near empty containers empty containers may contain hazardous residues Do not remove the label on the package until it is cleaned Do not treat the empty packaging as a household waste. Do not incinerate sealed packaging*

· Recommended cleansing agents: *Water, if necessary together with cleansing agents.*

SECTION 14: Transport information

· **14.1 UN number or ID number**
· ADR, IMDG, IATA: *UN1170*

· **14.2 UN proper shipping name**
· ADR: *1170 ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)*
· IMDG: *ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)*
· IATA: *ETHANOL*

· **14.3 Transport hazard class(es)**

· ADR



· Class: *3 (F1) Flammable liquids.*
· Label: *3*

· IMDG, IATA



· Class: *3 Flammable liquids.*
· Label: *3*

· **14.4 Packing group**
· ADR, IMDG, IATA: *II*

· **14.5 Environmental hazards:**
· Marine pollutant: *No*

· **14.6 Special precautions for user** — *Warning: Flammable liquids.*
· Hazard identification number (Kemler code): *33*

(Contd. on page 8)

Safety data sheet
according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

***Trade name:* ETHANOL ABSOLU**
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 7)

· EMS Number:	*F-E,S-D*
· Stowage Category	*A*
· ***14.7 Maritime transport in bulk according to IMO instruments***	*Not applicable.*
· Transport/Additional information:	
· ADR	
· Excepted quantities (EQ)	*Code: E2* *Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml* *Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml*
· Tunnel restriction code	*D/E*
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	*1L*
· Excepted quantities (EQ)	*Code: E2* *Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml* *Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml*
· UN "Model Regulation":	*UN 1170 ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), 3, II*

SECTION 15: Regulatory information

· ***15.1 Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture***

· TSCA (Toxic Substances Control Act):
ACTIVE

· Proposition 65

· PROP.65 Chemicals known to cause cancer:
Substance is not listed.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for females:
Substance is not listed.

· PROP.65 Chemicals known to cause reproductive toxicity for males:
Substance is not listed.

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances
Substance is listed.

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances
Substance is listed.

· Australian Inventory of Industrial Chemicals
Substance is listed.

· Canadian Domestic Substances List (DSL)
Substance is listed.

· Korean Existing Chemical Inventory
Substance is listed.

· Labelling according to Regulation (EC) No 1272/2008	*see Chapter 2*
· Directive 2012/18/EU	
· Named dangerous substances - ANNEX I	*Substance is not listed.*
· Seveso category	*P5c FLAMMABLE LIQUIDS*
· Qualifying quantity (tonnes) for the application of lower-tier requirements	*5,000 t*
· Qualifying quantity (tonnes) for the application of upper-tier requirements	*50,000 t*

· REGULATION (EU) 2019/1021 on persistent organic pollutants (POP)
Substance is not listed.

· LIST OF SUBSTANCES SUBJECT TO AUTHORISATION (ANNEX XIV)
Substance is not listed.

· REGULATION (EC) No 1907/2006 ANNEX XVII *Conditions of restriction: 3*

· Regulation (EU) No 649/2012
Substance is not listed.

· DIRECTIVE 2011/65/EU on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment – Annex II
Substance is not listed.

· REGULATION (EU) 2019/1148

· Annex I - RESTRICTED EXPLOSIVES PRECURSORS (Upper limit value for the purpose of licensing under Article 5(3))
Substance is not listed.

· Annex II - REPORTABLE EXPLOSIVES PRECURSORS
Substance is not listed.

· Regulation (EC) No 273/2004 on drug precursors
Substance is not listed.

(Contd. on page 9)

Safety data sheet

according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 31

Printing date 06.06.2024 *Version number 3* *Revision: 06.06.2024*

Trade name: ***ETHANOL ABSOLU***
ALCOOL NATURE EN15376

(Contd. of page 8)

· Regulation (EC) No 111/2005 laying down rules for the monitoring of trade between the Community and third countries in drug precursors

Substance is not listed.

· REGULATION (EC) No 1005/2009 on substances that deplete the ozone layer – ANNEX I (Ozone- depleting potential)

· Information about limitation of use: *Rubriques nomenclatureICPE (France):4331*
Comply with applicable national regulations

· Substances of very high concern (SVHC) according to REACH, Article 57

Substance is not listed.

· ***15.2 Chemical safety assessment:*** *A Chemical Safety Assessment has been carried out.*

SECTION 16: Other information

This information is based on our present knowledge. However, this shall not constitute a guarantee for any specific product features and shall not establish a legally valid contractual relationship.

· Recommended restriction of use: *Not concerned*

· Department issuing SDS: -
voir Rubrique 1

· Contact: -
Voir Rubrique 1

· Abbreviations and acronyms:
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Flammable liquids – Category 2
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation – Category 2

UE

Safety data sheet

according to Regulation (EC) No 1907/2006, Article 3

Printing date : 06.06.2024 Version number 3 Revision: 06.06.2024

Trade name: ETHANOL ABSOLU
ALCOOL NATURE EN 15376

(Contd. of page 9)

Appendix: Exposure scenario

· **Exposure scenario** See appendix 1.

Scénario d'exposition 1. Fabrication de substance.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Fabrication de substance.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Secteur(s) d'utilisation:	Fabrication. SU8.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC1.; Évaluation basée sur les données mesurées.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Fabrication de la substance ou utilisation en tant qu'agent chimique de procédé ou d'extraction. Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac), l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes [GES1_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Évaluation basée sur les données mesurées.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 350 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 350. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Le traitement des eaux usées sur site est exigé [TCR13]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. Toutes les eaux usées et tous les ruissellements d'eau de surface de la zone du procédé doivent être récupérés pour traitement.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Ne pas mettre dans les circuits d'évacuation ni à l'égout.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:

Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES1-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS5: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES1-CS6: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES1-E1: ERC1.	(Évaluation basée sur les données mesurées.). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 226kg/jour. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 11.3kg/jour. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 7.14E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.23E-03. PEC locale dans les eaux de surface: 6.72E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.00E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.58E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.17E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 7.44E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 9.42E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 2.85E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 9.83E-03. PEC locale dans le sol: 1.03E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.63E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES1-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 60700000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$

	avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 2. Utilisation comme intermédiaire.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme intermédiaire.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Secteur(s) d'utilisation:	Utilisation sur les sites industriels. SU8, SU9.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC6a.; ESVOC SpERC 6.1a.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de la substance comme intermédiaire (non lié aux conditions strictement contrôlées). Inclut le recyclage/la récupération, les transferts de matières, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire correspondantes, la maintenance et le chargement (y compris bateau/péniche, camion/wagon et récipient pour vrac) [GES1B_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES2-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES2-CS8: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES2-E1: ERC6a.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 6.1a.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.002. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.003. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 7.90E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.36E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 7.20E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.50E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.76E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.67E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 7.93E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.00E-01. PEC locale dans les sédiments marins: 3.04E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.05E-01. PEC locale dans le sol: 4.05E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.43E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES2-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141

	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 415000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 3. Utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Secteur(s) d'utilisation:	Utilisation sur les sites industriels. SU9.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; Approche des tableaux A et B.
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme agent chimique de procédé ou solvant d'extraction, y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert, le mélange et la préparation du produit, ainsi que l'application manuelle et automatisée) et le nettoyage des équipements.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. Approche des tableaux A et B.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 95%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES3-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS7: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES3-CS8: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES3-E1: ERC4.	(Approche des tableaux A et B.). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.002. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.003. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 7.90E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.36E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 7.20E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.50E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.76E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.67E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 7.93E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.00E-01. PEC locale dans les sédiments marins: 3.04E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.05E-01. PEC locale dans le sol: 4.05E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.43E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES3-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].

Section 4:	Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition
Environnement:	Msafe: 415000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 4. Distribution de substance.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Distribution de substance.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS):	Formulation ou remballage.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.; ESVOC SpERC 1.1b.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et grand récipient pour vrac) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, sa distribution, son déchargement et les activités de laboratoire correspondantes [GES1A_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Opération continue et par lots. 200 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 200.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 2%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Opération continue et par lots.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES4-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS7: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS8: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES4-CS9: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES4-E1: ERC2.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 1.1b.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.0001. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.12E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.66E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 4.37E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.55E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 1.68E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.67E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 5.22E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.61E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 2.00E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.90E-04. PEC locale dans le sol: 1.24E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.97E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212

	exposition résultant du scénario de contribution ES4-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 53000000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 5. Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges .

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Formulation et (re)conditionnement des substances et mélanges .** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS):	Formulation ou remballage.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC2.; ESVOC SpERC 2.2.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations par lots ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélange, le pastillage, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES2_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Le site doit se doter d'un plan d'urgence en cas de déversement pour garantir la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées minimisant l'impact des rejets épisodiques [W2].
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47]. L'activité de formulation est supposée être un processus principalement confiné [A10].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES5-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS7: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS8: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage). [PROC 9].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS9: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES5-CS10: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES5-E1: ERC2.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 2.2.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.0001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 5.90E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.02E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 5.38E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.60E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.07E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.75E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 5.93E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.51E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 2.27E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.83E-02. PEC locale dans le sol: 8.20E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.30E-01. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906

	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.121
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES5-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 1240000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 6. Usage industriel. Utilisation comme solvant.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Usage industriel. Utilisation comme solvant.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation sur les sites industriels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC4.; ESVOC SpERC 4.3a.v1 (avec modifications).
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC10, PROC13, PROC15, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Couvre des emplois tels qu'auxiliaire technologique, produit de nettoyage, solvant ou encore composant d'une peinture, de vernis, de détachants, etc... Les méthodes d'application comprennent: brosssage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. . Les méthodes de mise en œuvre comprennent: pulvérisation manuelle ou automatique.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Traiter les émissions dans l'air pour atteindre une efficacité d'élimination générale de (%) [TCR7]: 90. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Traiter les eaux usées sur site (avant la réception des rejets d'eau) pour atteindre l'efficacité d'élimination exigée de ≥ (%) [TCR8]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées industrielles (m^3/j): 2000. En cas de rejet vers une usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est nécessaire [TCR9].
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Type de traitement adapté aux déchets: combustibles de four à ciment. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES6-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS6: Pulvérisation dans des installations in- dustrielles [PROC 7]. Intérieur [OC8].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES6-CS7: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS8: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS9: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS10: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS11: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES6-CS12: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES6-E1: ERC4.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 4.3a.v1 (avec modifications).). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.098. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.01. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 6.32E+00mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.09E-02. PEC locale dans les eaux de surface: 5.77E-01mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.01E-01. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.21E+00mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.14E-01. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 6.35E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 8.04E-02. PEC locale dans les sédiments marins: 2.44E-01mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.41E-02. PEC locale dans le sol: 5.25E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.33E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0605
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 140mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.151. Cutané(e): 43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.126. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.277

	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.181
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES6-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 124000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 7. Utilisation comme carburant .

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme carburant .** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation sur les sites industriels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC7.; ESVOC SpERC 9.24a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC15, PROC16, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets [GES12_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 300 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 300. Rejet continu [FD2].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES7-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES7-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS6: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS7: Utilisation des carburants [PROC 16].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES7-CS8: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES7-E1: ERC7.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 9.24a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.0025. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 4.21E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.26E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 6.57E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.84E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.52E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 7.00E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.63E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.59E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 1.39E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.79E-03. PEC locale dans le sol: 6.94E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.10E-02. Le risque d'exposition de l'environnement concerne le sol [TCR1f].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0222
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0111
	exposition résultant du scénario de contribution ES7-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 14500000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].

	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$ avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 8. Usage professionnel. Utilisation comme solvant.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Usage professionnel. Utilisation comme solvant.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a, ERC8d.; ESVOC SpERC 8.3b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC10, PROC11, PROC13, PROC19, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Couvre des emplois tels qu'auxiliaire technologique, produit de nettoyage, solvant ou encore composant d'une peinture, de vernis, de détachants, etc... Les méthodes d'application comprennent: brosssage, application par rouleaux, traitement par bain, aspersion, immersion ou trempage. . Les méthodes de mise en œuvre comprennent: pulvérisation manuelle ou automatique.
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés. (avec modifications).
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Le traitement des émissions dans l'air n'est pas exigé en ce qui concerne la conformité vis-à-vis de REACH, mais il peut être nécessaire pour la conformité avec d'autres législations relatives à l'environnement. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.98. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES8-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES8-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition [PROC 4].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS5: Mélange dans des processus par lots [PROC 5].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS6: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS7: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS8: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Intérieur [OC8].	Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure) [E40].
ES8-CS9: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles [PROC 11]. Extérieur [OC9].	S'assurer que l'opération soit mise en œuvre en extérieur [E69]. Porter un masque respiratoire homologué EN 140 avec un filtre de type A ou plus efficace [PPE22]. Changer quotidiennement la cartouche du filtre du masque respiratoire [PPE25].
ES8-CS10: Traitement d'articles par trempage et versage [PROC 13].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS11: Activités manuelles avec contact physique de la main [PROC 19].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES8-CS12: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES8-E1: ERC8a, ERC8d.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 8.3b.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.98. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.01. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.01.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1.73E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 2.38E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.48E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.12E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.53E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.03E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0444
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0524
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 6.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.121
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.282
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS8: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 290mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.303. Cutané(e): 110mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.314. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.617

	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS9: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 67mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.071. Cutané(e): 110mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.314. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.385
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS10: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS11: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 140mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.415. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.617
	exposition résultant du scénario de contribution ES8-CS12: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 715kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 9. Utilisation comme carburant .

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation comme carburant .** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC13.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b.; ESVOC SpERC 9.12b.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC3, PROC8a, PROC8b, PROC16, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Englobe l'utilisation comme carburant (ou additif pour carburant) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance des équipements et la manipulation des déchets [GES12_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré [ETW5]. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Manipuler la substance en système clos [E47]. Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES9-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES9-CS3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 3].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS5: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS6: Utilisation des carburants [PROC 16].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES9-CS7: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES9-E1: ERC9a, ERC9b.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 9.12b.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.01. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.00001. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 1.73E-06mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.98E-09. PEC locale dans les eaux de surface: 2.36E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.05E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.01E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.15E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0444
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 0.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.002. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0524
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS6: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	exposition résultant du scénario de contribution ES9-CS7: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 7190kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 10. Fluides fonctionnels.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Fluides fonctionnels.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation sur les sites industriels. PC16.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC7.; ESVOC SpERC 7.13a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC8a, PROC8b, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations industrielles, y compris la maintenance et les transferts de matières correspondants [GES13_I].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	informations confidentielles.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus par lots [CS55]. 20 jours d'exploitation par an.
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Jours d'émission (jours/an) [FD4]: 20. Rejet intermittent [FD1].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Évacuer toutes les émissions d'eaux usées vers le traitement des eaux usées domestiques ou les récupérer et les envoyer à l'élimination des déchets. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement [S5]. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales.	Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]: 87. Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 5%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Type de traitement adapté aux déchets: traitement biologique. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 95%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus par lots [CS55].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].

ES10-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1]. L'opération est mise en œuvre à haute température (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) [OC7]. (haute température [CS111]. 60C)	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS3: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS4: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées [PROC 8b].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES10-CS5: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES10-E1: ERC7.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 7.13a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC4]: 0.01. Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC5]: 0.001. Rejet d'une fraction dans le sol depuis le processus (rejet initial avant RMM) [OOC6]: 0.001.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 3.16E-02mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.45E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 5.52E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.75E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 2.12E-02mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.89E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 6.17E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 2.37E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 8.17E-04. PEC locale dans le sol: 1.80E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.86E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 9.6mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.01. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0141
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 48mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.05. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0906
	exposition résultant du scénario de contribution ES10-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 96mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.101. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.141
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 640000kg/jour. Les lignes directrices sont basées sur les conditions opératoires supposées, qui ne s'appliquent potentiellement pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site [DSU1].
	$\frac{m_{spERC} * (1 - E_{ER,spERC}) * F_{release,spERC}}{DF_{spERC}} \geq \frac{m_{site} * (1 - E_{ER,site}) * F_{release,site}}{DF_{site}}$

	avec : mspERC : taux d'utilisation de la substance dans les spERC EER,spERC : efficacité des RMM dans les spERC. Frelease,,spERC : fraction initialement rejetée dans les spERC. DFspERC : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve. msite : taux d'utilisation de substance au niveau du site. EER,site : efficacité des RMM au niveau du site. Frelease,,site : fraction initialement rejetée au niveau du site. DFsite : facteur de dilution des effluents de l'usine de traitement des eaux usées dans le fleuve.
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 11. Fluides fonctionnels.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Fluides fonctionnels.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC16.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC9a, ERC9b.; ESVOC SpERC 7.13a.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC1, PROC2, PROC8a, PROC20, PROC28.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation comme fluides fonctionnels, par exemple huiles pour câbles, huiles de transfert, caloporteurs, isolants, réfrigérants, fluides hydrauliques en installations professionnelles, y compris la maintenance et les transferts de matières correspondants [GES13_P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Considérer comme un déchet dangereux. Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12]. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent être conformes aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur [ETW3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 90%. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES11-CS1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. [PROC 1]. L'opération est mise en œuvre à haute température (> 20 °C au-dessus de la température ambiante) [OC7]. (haute température [CS111]. 60C)	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES11-CS2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes [PROC 2].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].

ES11-CS3: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. [PROC 8a].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES11-CS4: Utilisation de fluides fonctionnels dans les petits appareils [PROC 20].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES11-CS5: Entretien manuel (nettoyage et réparation) de machines [PROC 28].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES11-E1: ERC9a, ERC9b.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 7.13a.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.05. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.025. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.025.
	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 2.16E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.72E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 2.38E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.48E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.14E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.54E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.03E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 0.019mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Cutané(e): 0.03mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: <0.001
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.004. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0444
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS3: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS4: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 38mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Cutané(e): 1.7mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.005. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0454
	exposition résultant du scénario de contribution ES11-CS5: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.04. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.242
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 357kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 12. Utilisation en laboratoire.

Sur la base du modèle ECHA CSA&IR Partie D Juin 2008 associé au format narratif des scénarios d'exposition généraux.

Section 1	
Titre.	**Ethanol.** **Utilisation en laboratoire.** **EC:64-17-5.**
Étape du cycle de vie (LCS): Catégorie de produit (PC):	Utilisation répandue par les travailleurs professionnels. PC16.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a.; ESVOC SpERC 8.17.v1
Catégorie(s) de processus:	PROC10, PROC15.
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation de petites quantités dans un environnement de laboratoire, y compris les transferts de matières et le nettoyage des équipements [GES17-P].
Méthode d'évaluation:	Santé: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). Environnement: Modèle ECETOC TRA utilisé [EE1]. (v3). SpERC ESVOC utilisés.
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**

Section 2.1	**Contrôle de l'exposition de l'environnement:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Non hydrophobe [PrC4b]. Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation.
Quantités utilisées par site (tonnes par an).	Sans objet. Utilisation dispersive [FD3].
Fréquence et durée de l'utilisation:	Processus continu [CS54]. 365 jours d'exploitation par an.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	aucun. Utilisation dispersive [FD3].
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air.	Aucun contrôle d'émission dans l'air exigé ; l'efficacité d'élimination exigée est de 0 % [TCR5]. Les contrôles d'émission dans le sol ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans le sol [TCR4]. Ne pas rejeter directement à la nature les eaux usées. Aucun traitement des eaux usées sur site n'est présupposé.
Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site.	Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4]
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Prévenir tout rejet dans l'environnement conformément aux exigences réglementaires [OMS4] Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales [ENVT12].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Autres mesures de contrôle de l'exposition de l'environnement s'ajoutant à celles ci-dessus:	aucun.

Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des travailleurs.**
Caractéristiques du produit:	
Forme physique du produit:	Liquide, pression de vapeur comprise entre 0,5 et 10 kPa dans les CNTP [OC4].
Concentration de la substance dans le produit:	Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) [G13].
Quantités utilisées:	Sans objet.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]. Processus continu [CS54].
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques:	aucun.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des travailleurs:	Présuppose l'implémentation d'une norme de base satisfaisante d'hygiène professionnelle [G1]. Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour empêcher le rejet et conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur:	Conserver le récipient bien fermé [P233].
	Scénarios de contribution:
Mesures générales (irritants oculaires) [G44].	Utiliser une protection oculaire adaptée [PPE26]. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains. [E73]. Éviter les éclaboussures [C&H15].
ES12-CS1: Application au rouleau ou au pinceau [PROC 10].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
ES12-CS2: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. [PROC 15].	Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20].
Section 3:	**Estimation d'exposition:**

Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits.
ES12-E1: ERC8a.	Les conditions décrites dans la fiche de référence des SPERC génèrent les fractions rejetées suivantes [OOC29]. (ESVOC SpERC 8.17.v1). Rejet d'une fraction dans l'air à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC7]: 0.5. Rejet d'une fraction dans les eaux usées à partir d'une application fortement dispersive [OOC8]: 0.5. Rejet d'une fraction dans le sol à partir d'une application fortement dispersive (régionale uniquement) [OOC9]: 0.

	PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 4.33E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 7.47E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 2.40E-03mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.50E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 9.22E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.56E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 3.05E-04mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.86E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 1.17E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.03E-04. PEC locale dans le sol: 1.16E-03mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.84E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne l'eau douce [TCR1a].
Santé:	exposition résultant du scénario de contribution ES12-CS1: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 190mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.202. Cutané(e): 27mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.08. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.282
	exposition résultant du scénario de contribution ES12-CS2: Inhalation (vapeurs). 8 moyenne d'une heure 19mg/m3.Ratio de caractérisation des risques: 0.02. Cutané(e): 0.34mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: <0.001. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0212
	Les données disponibles sur les dangers ne permettent pas de déduire une DNEL pour les effets d'irritation oculaire [G45].
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition**
Environnement:	Msafe: 35.4kg/jour. Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].
Santé:	Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste). Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %.
	Aucune correction n'est nécessaire ; toutes les expositions sont supposées concerner des concentrations en substance pouvant atteindre 100 %. Aucune correction n'est nécessaire, toutes les expositions étant considérées comme étant de 8 heures (hypothèse la plus pessimiste).

Scénario d'exposition 13. Utilisation comme carburant . automobile. - Utilisation par les consommateurs

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Utilisation comme carburant . automobile. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC13
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC9b
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les utilisations par les consommateurs dans les carburants liquides [GES12_C]. automobile.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées [TCR3]. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Carburants [PC13] --Liquide : ravitaillement en carburant automobile [PC13_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 51 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 55300g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.05 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Carburants [PC13] --Ravitaillement en carburant liquide pour scooter [PC13_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 51 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 3750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.033 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Carburants [PC13] --Liquide pour équipements de jardin - Utilisation [PC13_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 25 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Carburants [PC13] --Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant [PC13_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 25 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 750g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.05 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12].
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES13-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00236mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00905mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0003mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.80E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Carburants [PC13] Liquide : ravitaillement en carburant automobile [PC13_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.275mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00241. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.92mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0168. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.117mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000081. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0169.
Carburants [PC13] Ravitaillement en carburant liquide pour scooter [PC13_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0621mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000544. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.434mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0038. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.117mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000081. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00388.
Carburants [PC13] Liquide pour équipements de jardin - Utilisation [PC13_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0764mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00067. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.09mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00956. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4.13mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0014. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0109.
Carburants [PC13] Liquide : équipements de jardin – Ravitaillement en carburant [PC13_4].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.079mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000692. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.12mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00982. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.117mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000398. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00986.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		

	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 14. Utilisation comme carburant . non-automobile. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		**Utilisation comme carburant . non-automobile. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC13
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC9a, ERC9b
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les utilisations par les consommateurs dans les carburants liquides [GES12_C]. non-automobile.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées [TCR3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Carburants [PC13] --Liquide : fioul domestique [PC13_6]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 3945g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.03 heures par événement.
Carburants [PC13] --Liquide : huile de lampe [PC13_5]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 51 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 255g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 210cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.017 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit. Sauf indication contraire, on présuppose une utilisation avec une ventilation standard.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES14-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 0.00E+00. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00235mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.45E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00905mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.0003mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.80E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
		ES14-ES2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0136mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.34E-05. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00369mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0141mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.92E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000427mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 5.41E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00163mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 5.62E-04. PEC locale dans le sol: 0.00104mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.65E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Carburants [PC13] Liquide : fioul domestique [PC13_6]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.305mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00267. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.305mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00267. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0276mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000133. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0028.
Carburants [PC13] Liquide : huile de lampe [PC13_5]. Remplissage d'articles/équipements [CS84].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.00642mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000563. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.0449mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000393. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.138mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000956. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.000489.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		
		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		
		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 15. Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. Produit utilisé par événement.: <50g, & par jour: <50g. - Par les

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		**Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. Produit utilisé par événement.: <50g, & par jour: <50g. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS).		Utilisation par les consommateurs.
Descripteur d'utilisation.		PC1, PC3, PC8, PC18, PC23, PC24, PC27, PC31, PC34.
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Usage dans les produits ne contenant que de petites quantités de la substance. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. par jour: <50g. Exclut l'usage dans les produits cosmétiques et articles de toilette.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée, Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): 99.8.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Aucune méthode de récupération adaptée disponible.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. --Colles pour loisirs [PC1_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 70%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. --Colle en spray [PC1_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. --Produits d'étanchéité [PC1_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 30%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 5 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 10g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] --Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 85%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 0.48g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 24 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.
Produits biocides [PC8] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 90%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 3 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 16.7g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.2 heures par événement.
Encres et toners [PC18] --Encres et toners [PC18].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 71cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 8 heures par événement.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 heures par événement.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.

Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] --Liquides [PC24_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.2 heures par événement.
Produits phytopharmaceutiques [PC27] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0.3g.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 29 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1.2 heures par événement.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] --Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC31_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 8 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 430cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.3 heures par événement.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34] --	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 1 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES15-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.17E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00304mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.85E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0116mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-03. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
		ES15-ES2: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.273mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.71E-04. PEC locale dans les eaux de surface: 0.0297mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.09E-02. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.114mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.17E-02. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.00304mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.85E-03. PEC locale dans les sédiments marins: 0.0116mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-03. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colles pour loisirs [PC1_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 111mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.973. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 111mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.973. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 3.28mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0159. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.989.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Colle en spray [PC1_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.778mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00682. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 47.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.414. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000112. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.415.
Adhésifs, produits d'étanchéité [PC1]. Produits d'étanchéité [PC1_4].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 23.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.206. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 23.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.206. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1.4mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00679. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.212.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action instantanée (sprays aérosols) [PC3_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 20.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.179. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 20.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.179. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 19.9mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0966. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.276.
Produits d'assainissement de l'air [PC3] Assainissement de l'air, action continue (solide et liquide) [PC3_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 1.41mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0123. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.41mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0123. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 3.99mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0193. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0317.
Produits biocides [PC8] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC8_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.25mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0197. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2.25mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0197. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0563mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000273. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.02.
Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC8_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.543mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00476. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.55mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0135. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.63mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00956. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0231.

Produits biocides [PC8] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC8_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 15.1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.132. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 15.1mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.132. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 152mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.737. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.87.
Encres et toners [PC18] Encres et toners [PC18].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 86mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.754. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 86mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.754. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 4.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0227. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.777.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC23_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.62mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0317. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 45.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.397. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.408.
Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir [PC23] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC23_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.136mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00119. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 6.24mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0547. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 11.3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00119. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0559.
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage [PC24] Liquides [PC24_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0368mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000322. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.36mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0294. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 1.23mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000065. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0295.
Produits phytopharmaceutiques [PC27]	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 15.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 15.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.137. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 11.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0543. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 3mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0344. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.226.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, cire/cirage (sol, meubles, chaussures) [PC31_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.62mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0317. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 45.3mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.397. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 28.2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0109. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.408.
Produits lustrants et mélanges de cires [PC31] Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) [PC31_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0684mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0006. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.12mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0273. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.65mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000597. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0279.
Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation [PC34]	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 7.83mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0686. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 7.83mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0686. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.112mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000543. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0692.
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 16. Fluides fonctionnels. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		**Fluides fonctionnels. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC16
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC9b
Processus, tâches, activités couvertes:		Utilisation d'objets scellés contenant des fluides fonctionnels, par exemple huiles de transfert, fluides hydrauliques, réfrigérants [GES13_C].
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 50%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée, Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): Efficacité d'élimination (%): 99.98.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		incinération. 45%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: redistillation.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Fluides de transfert de chaleur [PC16] -- Liquides [PC16_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 100%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2200g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 468cm2. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES16-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00238mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.48E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00912mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.53E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000303mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.84E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00116mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.00E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Fluides de transfert de chaleur [PC16] Liquides [PC16_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0161mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000142. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.48mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0129. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 61.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00327. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0162.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		
		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		
		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 17. Utilisations dans les revêtements. - Par les consommateurs.

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Utilisations dans les revêtements. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC9a, PC9b, PC9c
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception de matières, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et du semi-vrac, l'application au rouleau, au pinceau, par pulvérisation, étalement manuel ou méthodes similaires, et la formation de pellicules) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes [GES3_P].
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Considérer comme un déchet dangereux. Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): Efficacité d'élimination (%): 99.98.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m³/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 4 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2760g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 heures par événement.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 6 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 744g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 2 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 215g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] --Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 20%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 3 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 491g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.5 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Charges et mastics [PC9b_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 85g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 35cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 4 heures par événement.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Plâtres et enduits [PC9b_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 2%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 12 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4140g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.5 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation fenêtres fermées [ConsRMM8]. Éviter l'utilisation dans une pièce dont les portes sont fermées [ConsRMM7].
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] --Pâte à modeler [PC9b_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 1%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 1g.
Peintures au doigt [PC9c] --Peintures au doigt [PC9c].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 10%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 100g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 254cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 2.2 heures par événement. Pour chaque événement d'utilisation, présupposer une quantité ingérée de [ConsOC13]: 0.2g.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:

	ES17-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.0000865mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-07. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00236mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00907mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.52E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000301mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture murale aqueuse au latex [PC9a_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.772mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00677. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 70.2mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.615. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.563mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00003. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.615.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide [PC9a_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.988mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00866. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 61.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.541. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.63mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000437. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.541.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Bouteille de spray aérosol [PC9a_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.0927mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.000813. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 18.5mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.162. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 6.69mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000162. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.162.
Revêtements et peintures, charges, mastics, diluants [PC9a] Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) [PC9a_4].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.671mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00588. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 81.6mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.715. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 22.5mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000898. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.716.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Charges et mastics [PC9b_1].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.176mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00154. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 5.36mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.047. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0939mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0000149. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.047.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Plâtres et enduits [PC9b_2].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.26mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0198. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 68.7mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.603. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2.25mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000359. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.603.
Charges, mastics, enduits, pâte à modeler [PC9b] Pâte à modeler [PC9b_3].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 2.42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0212. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 2.42mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0212. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0097. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 0.999mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0114. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0424.
Peintures au doigt [PC9c] Peintures au doigt [PC9c].	Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 25.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.222. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 25.4mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.222. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 10mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0485. Orale: Exposition chronique maximale résultant de la moyenne des scénarios de contribution décrits sur un an: 2mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0229. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.294.
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé	
	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 18. Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace. - Par les consommateurs.

Section 1		Scénario d'exposition
Titre.		**Applications de dégivrage et antigel. Usage dans les produits pour lave-glace. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC4
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Dégivrage de véhicules et d'équipements similaires par pulvérisation [GES14_C]. Usage dans les produits pour lave-glace.
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Aucun traitement des eaux usées domestiques n'est présupposé [STP2]. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Lavage de vitre de voiture [PC4_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 90%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 50g. Englobe l'utilisation extérieure [ConsOC12]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.017 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation intérieure [ConsRMM12].
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Versage dans le radiateur [PC4_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 80%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 2000g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.1 heures par événement.
	RMM	Éviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] -- Dégivrant serrure [PC4_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 50%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 4g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 214cm2. Englobe l'utilisation dans un garage pour une voiture (34 m³) sous une ventilation courante [ConsOC10]: Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.25 heures par événement.
	RMM	Eviter l'utilisation dans des pièces plus petites qu'un garage – volume de pièce d'au moins [ConsRMM10]: 35m3.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17]. Éviter le contact avec les yeux pendant l'utilisation du produit.
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES18-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00443mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 4.61E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.0172mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.78E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000508mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 6.43E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00194mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 6.69E-04. PEC locale dans le sol: 0.00123mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.95E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Lavage de vitre de voiture [PC4_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.317mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00278. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.317mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00278. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0mg/kg/jour. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00278.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Versage dans le radiateur [PC4_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 3.06mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0268. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 3.06mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0268. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 45mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.218. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.245.
Produits antigel et de dégivrage [PC4] Dégivrant serrure [PC4_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.51mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00447. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.51mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00447. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 14mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0679. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0724.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		
		Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement		
		Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 19. Utilisation dans les agents nettoyants. - Par les consommateurs.

Section 1		**Scénario d'exposition**
Titre.		**Utilisation dans les agents nettoyants. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)		Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.		PC35
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:		ERC8a, ERC8d
Processus, tâches, activités couvertes:		Englobe les expositions générales des consommateurs entraînés par l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air [GES4_C].
Section 2:		**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :		**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:		La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:		Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.		Estimation de la quantité entrant dans le traitement des déchets - pas plus de: 10%. Type de traitement adapté aux déchets: décharge agréée, Type de traitement adapté aux déchets: incinération. Efficacité d'élimination (%): Efficacité d'élimination (%): 99.98.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.		Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées domestiques (m^3/j) [STP5]: 2000. Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées domestiques (%) [STP3]. 87. Facteur de dilution local dans l'eau douce [EF1]: 10. Facteur de dilution local dans l'eau de mer [EF2]: 100.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.		Sans objet.
Section 2.2:		**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC4]: 1 fois par jour. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 15g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.5 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 5%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 27g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 857cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.33 heures par événement.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] --Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].	OC	Sauf indication contraire, Englobe les concentrations jusqu'à [ConsOC1]: 15%. Englobe l'utilisation jusqu'à [ConsOC3]: 125 fois par an. Pour chaque événement d'utilisation, englobe les quantités jusqu'à [ConsOC2]: 35g. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à [ConsOC5]: 428cm2. Englobe l'utilisation dans une pièce d'une superficie de [ConsOC11]: 20m3. Englobe l'utilisation avec une ventilation ménagère courante [ConsOC8]. Englobe l'exposition jusqu'à [ConsOC14]: 0.17 heures par événement.
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.		Présuppose que les activités se déroulent à température ambiante (sauf indication contraire) [G17].
Section 3:		**Estimation d'exposition:**
Environnement:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
		ES19-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: 0.000865mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 1.49E-06. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00244mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.54E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00937mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.60E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000309mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.91E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00118mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 4.07E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:		Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits lave-vaisselle et lave-linge [PC35_1].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00589. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.672mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00589. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 0.0563mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.000273. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.00616.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, liquides (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) [PC35_2].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.294mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00257. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 0.841mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00737. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 5.63mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.00956. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0169.
Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) [PC35] Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) [PC35_3].		Inhalation (vapeurs). Exposition chronique par inhalation basée sur une moyenne annuelle: 0.619mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.00542. Exposition aiguë par inhalation basée sur une journée de 24 heures: 1.77mg/m3. Ratio de caractérisation des risques: 0.0155. Cutané(e): Exposition cutanée systémique chronique: 8.43mg/kg/jour. Ratio de caractérisation des risques: 0.0143. Voies combinées: Ratio de caractérisation des risques: 0.0298.
Section 4:		**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé		

	Il n'est pas attendu que les expositions théoriques dépassent les valeurs de référence applicables aux consommateurs lorsque les conditions opératoires/mesures de gestion des risques de la section 2 sont appliquées [G43]. Si d'autres mesures de gestion des risques/conditions opératoires sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que le niveau de gestion des risques est au moins équivalent [G23]. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation qualitative des risques [G37].
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].

Scénario d'exposition 20. Autres utilisations par les consommateurs. - Par les consommateurs.

Section 1	**Scénario d'exposition**
Titre.	**Autres utilisations par les consommateurs. Ethanol. CAS: 64-17-5.**
Etape du cycle de vie (LCS)	Utilisation par les consommateurs
Descripteur d'utilisation.	PC28, PC39
Catégorie(s) de rejet dans l'environnement:	ERC8a
Processus, tâches, activités couvertes:	Utilisation par les consommateurs, par exemple comme vecteur dans les produits cosmétiques/de soins personnels, les parfums et les produits parfumés. Remarque : pour les produits cosmétiques et de soins personnels, l'évaluation des risques selon REACH est requise uniquement pour l'environnement, la santé humaine étant couverte par d'autres législations [GES16_C].
Section 2:	**Conditions opératoires et mesures de gestion des risques.**
Section 2.1 :	**Contrôle de l'exposition de l'environnement. Scénarios de contribution:**
Caractéristiques du produit:	La substance est une structure unique [PrC1]. Miscible à l'eau. Pratiquement non toxique pour les espèces aquatiques. Facilement biodégradable [PrC5a]. Faible potentiel de bioaccumulation. Pression de vapeur: 5726Pa (Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (fortement volatil).)
Amounts used. Fréquence et durée de l'utilisation:	Voir les conditions opératoires spécifiques ci-après [ConsOC16].
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer.	La substance est totalement rejetée dans l'environnement ou détruite pendant l'utilisation. Aucun déchet significatif n'est généré.
Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement.	Les contrôles d'émission dans les eaux usées ne sont pas applicables, car il n'y a pas de rejet direct dans les eaux usées [TCR3].
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets.	Sans objet.
Section 2.2:	**Contrôle de l'exposition des consommateurs. Scénarios de contribution:**
Autres conditions opératoires affectant l'exposition des consommateurs.	Sans objet.
Section 3:	**Estimation d'exposition:**
Environnement:	Exposition maximale résultant des scénarios de contribution décrits:
	ES20-ES1: PEC pour les micro-organismes dans l'usine de traitement des eaux usées: Sans objet. PEC locale dans les eaux de surface: 0.00236mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 2.46E-03. PEC locale dans les sédiments d'eau douce: 0.00904mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 2.51E-03. PEC locale dans l'eau de mer lors d'un épisode d'émission: 0.000301mg/l. Ratio de caractérisation des risques: 3.81E-04. PEC locale dans les sédiments marins: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 3.97E-04. PEC locale dans le sol: 0.00115mg/kgdw. Ratio de caractérisation des risques: 1.83E-03. Le risque d'exposition de l'environnement concerne les sédiments dans l'eau douce [TCR1b].
Santé:	
Section 4:	**Guide de vérification de conformité au scénario d'exposition:**
Santé	
	Sans objet.
Environnement	
	Sans objet pour les utilisations à dispersion large [DSU5].